



CASTELLANE

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et Var



LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

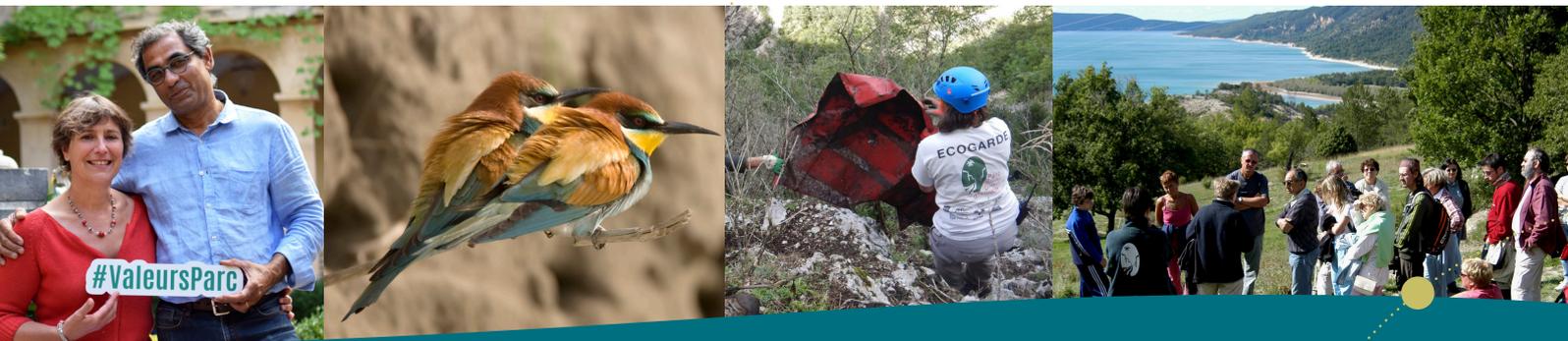
Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BÂTI ET PAYSAGER

- Animation des sites Natura 2000 « Grand canyon du Verdon » et « Gorges de Trevans, Montdenier et Mourre de Chanier » : suivi naturalistes, cartographie des habitats naturels agro-pastoraux (Pré-Chauvin), montage de mesures agro-environnementales avec les éleveurs volontaires ;
- Porter à connaissance et expertise pour la préservation des zones humides du Plan de la Palud et de l'ensemble de la commune ;
- Augmentation du débit réservé du Verdon dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon (2011) ;
- Appui aux travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords du Verdon : 106 km traités par le SIVU depuis 2008 ;
- Appui technique et financier (contrat rivière) pour la mise en place d'une passe à poissons sur le seuil d'EDF (2010) ;
- Étude pour la restauration des continuités écologiques des seuils des Listes et du Pesquier
- Réponses à diverses sollicitations par des apports de données ou de conseils relatifs aux patrimoines naturels ou au paysage : plan de gestion de la forêt communale, projet d'unité touristique nouvelle (UTN) et projet de parcours accrobranche du camping Utopia...
- 148 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits sur la commune et 20 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés, dont le four à pain de Blaron, la tour et son campanile, la chapelle de Notre-Dame du Roc...
- Organisation de chantiers participatifs de restauration du patrimoine bâti et de transmission des savoir-faire traditionnels pour la restauration de l'accès à la chapelle de Robion (2010), du four à pain de Blaron (2015 et 2016).



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Appui à la restauration du site des Siréniens classé en réserve nationale (RNGHP) ;
- Sensibilisation des visiteurs et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des

loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites) ;

- Un panneau d'information sur le site de la baie du Cheiron ;
- Passage régulier des écocardes en saison estivale, depuis 2002, dont patrouilles équestres avec la gendarmerie : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu ;
- Opération de nettoyage des berges du lac de Castillon ou des berges du Verdon par des groupes de volontaires, notamment les collégiens, appuyés par les écocardes ;
- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties pour l'école (2), le collège (25), le centre de loisirs (8) sur les savoir-faire, les ressources locales et la vie dans le Verdon et participation à la « rencontre des jeunes pousses » ;
- Organisation de temps d'échanges pour les habitants : conférences autour des fruits de variétés anciennes, stages et formation grand public à la taille et à la greffe d'arbres fruitiers, organisation d'une « soupe aux livres » pour lancer l'Almanach du Verdon édité à l'occasion des 20 ans du Parc, atelier de fabrication de pâtes de fruits, conférence sur la transition énergétique, participation régulière aux manifestations organisées par Petra Castellana, organisation des Caminades du Verdon (2011), Fête du Parc en 2009, journées de pressage de fruits de variétés anciennes (depuis 2014) ;
- Maison Nature & patrimoines : aide à la définition du réaménagement avec les partenaires (réserve géologique, département, commune, musée des ATP, Radio Verdon, GAL programme Leader), accompagnement de la mise en place et de l'animation (présence estivale des écocardes, cofinancement de l'accueil pendant 3 ans), implantation d'un relais du Parc, accompagnement et aide au financement du diagnostic de réorganisation de la Maison et de l'office de tourisme porté par la mairie via le programme LEADER.
- Relations médias : émissions hebdomadaires avec Radio Verdon.



AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de l'élaboration du plan local d'urbanisme : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités

écologiques, participation aux réunions, transmission d'un avis sur le projet de PLU arrêté ;

- Accompagnement de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions ;

- Contrat rivière : aide technique et recherche de financements pour le raccordement de la **station d'épuration de la zone artisanale** (2016) et la réfection de la **station d'épuration principale** (2019) ; mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune ;

- Avis et accompagnement technique sur la résorption d'une **ancienne décharge** dans le lit du Verdon ;

- Avis sur l'implantation d'une **centrale photovoltaïque au sol** sur la commune portée par l'opérateur Boralex sur le secteur de Robion (2013).

Préconisations environnementales et paysagères auprès d'EDF pour la réhabilitation de la ligne électrique 150 000 W Castellane-Roumoules.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Appui technique et fourniture de plants pour la création d'un **verger conservatoire d'arbres fruitiers** anciens dans le cadre du jardin de la tour, géré par la commune (68 vergers conservatoires créés sur le Parc) ;

- Accompagnement de projets de **réouverture d'espaces pastoraux** (2008-2010) et test de parcs de protection des troupeaux dits de fin d'après-midi pour lutter contre la prédation ;

- Installation d'un point de **visioconférence** dans les locaux de la CCAPV à Castellane puis en salle du conseil municipal ;

- Interventions régulières de **médiation** entre professionnels d'activités de pleine nature, gestionnaires ou propriétaires riverains, pour gérer les conflits d'usages ou améliorer les conditions de pratique : exemple sur le canyon du haut Jabron depuis 2009, canyon du Rayaup ;

- Promotion de la **randonnée** : création de cinq fiches randonnées sur les sentiers du tour du Roc, le sommet du Robion, les Cadières de Brandis, le sommet de Destourbes et le sentier des Siréniens ; valorisées dans www.cheminsdesparcs.fr

- Accompagnement de 2 bénéficiaires (camping La Colle et Hôtel du Roc) pour l'obtention d'un écolabel touristique (Opération itinéraire ECO 3) ;

- Attribution de la **marque Valeurs Parc** à 3 bénéficiaires : gîte d'étape l'Oustaou, Laurent Pichard et Cathy Dauthier – accompagnateurs ;

- **Gestion des usages de la rivière** en lien avec l'Apron : rédaction de l'arrêté de protection de biotope (APPB) et suivi génétique des populations d'Apron du Rhône ; **formation des professionnels** de l'eau vive pour une meilleure prise en compte des milieux ;

- Animation et portage de l'**Opération Grand Site des Gorges du Verdon** : plusieurs schémas co-construits sur l'ensemble des gorges (sur la mobilité, la réhabilitation des belvédères, les objectifs de valorisation et d'interprétation du patrimoine...), accompagnement ou portage des projets d'amélioration de l'accueil sur les sites, et notamment sur la commune : plusieurs équipements d'embarquement, débarquement des activités d'eau vive ; entretien de la passerelle de l'Estellier reconstruite par le Parc de 1999 à 2004 ; édition d'une carte randonnée sur les gorges ;

- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) : aide technique et financière pour la rénovation énergétique de logements communaux (2018).

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE).

- Démarche d'organisation de la compétence gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc.

- Nombreuses **éditions valorisant les patrimoines**, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, lettres d'informations du Parc (7), guides pratiques / rapports (16), Cahiers de la biodiversité (6).

- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés).

- Installation d'un **réseau radio** permettant de couvrir le territoire et destiné à la sécurité et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr